

2. SÉLECTION DE TENDANCES SECTORIELLES ET ÉCONOMIQUES

Fiscalité liée à l'environnement

Les prix et les transferts financiers (taxes et subventions) envoient d'importants signaux économiques qui influent sur le comportement des producteurs et des consommateurs. Ils peuvent être utilisés, aux côtés des instruments réglementaires, pour assurer la prise en compte des externalités environnementales de l'activité économique et susciter des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement.

Les taxes liées à l'environnement constituent pour les pouvoirs publics un instrument important pour moduler les prix relatifs. Dans le cas de l'énergie, la modification des prix relatifs se répercute sur les substitutions entre différentes formes d'énergie et entre l'énergie et d'autres intrants. Le niveau des taxes sur l'énergie par rapport à celui de la fiscalité sur le travail peut affecter les prix relatifs des intrants, se répercuter sur la demande de main-d'œuvre et stimuler le recours à des sources d'énergie plus propres.

Définitions

Les indicateurs présentés ici concernent :

- Les recettes des taxes liées à l'environnement, exprimées en pourcentage du PIB et en pourcentage des recettes fiscales totales.
- La structure des taxes liées à l'environnement, c'est-à-dire des taxes frappant les produits énergétiques, des taxes sur les véhicules à moteur et les transports et des autres taxes (gestion des déchets, gestion de l'eau, substances appauvrissant la couche d'ozone, etc.).

En bref

Les pays de l'OCDE recourent de plus en plus aux taxes liées à l'environnement pour faire évoluer les comportements de consommation et internaliser les coûts environnementaux, mais elles restent bien moins répandues que les taxes sur le travail.

Les recettes des taxes liées à l'environnement représentent quelque 1.6 % du PIB et 5.2 % des recettes fiscales totales. Ces deux pourcentages ont légèrement baissé depuis dix ans, notamment du fait de la hausse des prix internationaux du pétrole, qui a favorisé un transfert des dépenses consacrées aux carburants automobiles (produits parmi les plus lourdement taxés) vers d'autres postes.

Dans les pays de l'OCDE, le produit des taxes liées à l'environnement provient en très grande partie des taxes sur les produits énergétiques, notamment celles sur les carburants automobiles (69 %) et sur les véhicules à moteur et les transports (28 %). Les autres taxes liées à l'environnement, comme celles perçues au titre de la gestion de l'eau et des déchets et sur les produits chimiques

dangereux – qui se caractérisent souvent par une plus grande élasticité-prix que la fiscalité énergétique et automobile – représentent aujourd'hui une part relativement faible, mais croissante, des recettes fiscales (3 %).

Il est à noter que les gouvernements soutiennent aussi la production et la consommation d'énergies fossiles de différentes façons, y compris par des allègements fiscaux, des interventions sur les marchés ou des transferts de fonds. Or ce subventionnement nuit à l'efficacité de la fiscalité environnementale et de la politique de l'environnement en général, et il encourage la production d'émissions de carbone.

On trouvera d'autres informations sur la fiscalité en rapport avec l'environnement dans les sections sur les *prix et la fiscalité de l'énergie* et sur les *prix des carburants routiers*.

Comparabilité

Les indicateurs relatifs aux taxes liées à l'environnement ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure la fiscalité des pays considérés est « favorable à l'environnement ». Pour ce type d'analyse, des informations complémentaires sur la structure économique et fiscale des pays sont nécessaires. Il faut aussi noter que les recettes provenant des droits et redevances et de tout autre prélèvement lié à la gestion des ressources ne sont pas prises en compte, hormis les redevances dont le montant est proportionnel aux prestations auxquelles elles correspondent (redevances sur les rejets d'eaux usées, par exemple).

Voir les notes complémentaires en annexe.

Sources

OCDE (2014a), « Instruments des politiques environnementales », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00696-fr>.

OCDE (2014b), « Revenue Statistics: Comparative tables (Edition 2015) », *Statistiques fiscales de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/6e3323fd-en>.

Pour en savoir plus

OCDE (2015), *Base de données sur les instruments utilisés dans la politique de l'environnement et la gestion des ressources naturelles*, www2.oecd.org/ecoinst/queries/Default.aspx.

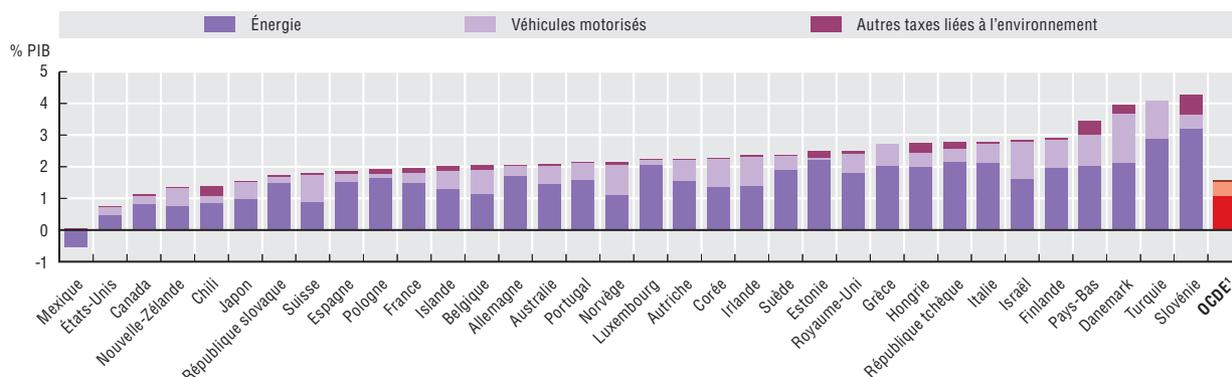
OCDE (2014), *Green Growth Indicators 2014*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264202030-en>.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. SÉLECTION DE TENDANCES SECTORIELLES ET ÉCONOMIQUES

Fiscalité liée à l'environnement

Graphique 2.17. Recettes provenant des taxes liées à l'environnement



Note : Depuis 2000, le Mexique applique un mécanisme de lissage des prix. Lorsque les prix du gazole et de l'essence sont plus élevés que les prix de référence internationaux, le différentiel correspond en fait à un droit d'accise, appelé impôt spécial sur la production et les services (IEPS). Dans le cas contraire, l'IEPS devient une subvention implicite.

Source : OCDE (2015), Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933365386>

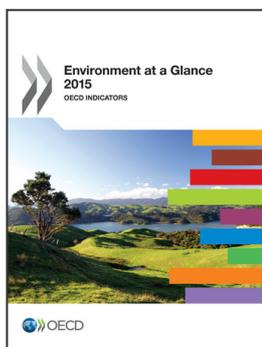
Tableau 2.7. Recettes provenant des taxes liées à l'environnement

	Recettes provenant des taxes liées à l'environnement						Structure des recettes, %		
	% recettes totales des taxes		% PIB		Millions USD 2013	Variation en % 2000-13	Énergie	Véhicules motorisés	Autres taxes
	2013	variation des points de % depuis 2000	2013	variation points de % depuis 2000			2013	2013	2013
Allemagne	5.59	-0.72	2.05	-0.24	60 150	1.9	83	16	1
Australie*	7.47	-0.44	2.08	-0.33	18 642	27.6	70	28	2
Autriche	5.26	-0.34	2.24	-0.12	7 087	14.8	70	29	1
Belgique	4.56	-1.12	2.04	-0.45	7 650	-3.1	57	37	7
Canada	3.68	-0.12	1.13	-0.22	14 935	8	74	23	4
Chili	6.81	-1.56	1.38	-0.19	3 969	53	62	17	21
Corée	9.25	-2.9	2.25	-0.36	35 021	45.1	60	40	0
Danemark	8.1	-1.67	3.94	-0.76	7 298	-10.1	54	39	7
Espagne	5.7	-0.86	1.86	-0.33	22 878	1.6	83	13	4
Estonie	7.81	3.07	2.49	1.02	633	171.5	89	2	9
États-Unis	3.01	-0.39	0.77	-0.2	110 623	-0.7	61	35	4
Finlande	6.65	-0.02	2.91	-0.14	5 094	12.7	68	31	2
France	4.31	-0.83	1.94	-0.27	39 750	1.7	77	15	8
Grèce	8.09	1.34	2.71	0.47	6 101	17.8	75	25	0
Hongrie	7.09	-0.59	2.76	-0.21	4 844	15.5	73	16	11
Irlande	8.34	-0.61	2.36	-0.4	4 078	11.8	59	40	2
Islande	5.69	-2.31	2.02	-0.87	246	-2.3	64	30	7
Israël	9.26	1.61	2.83	0.16	6 711	63.3	57	41	2
Italie	6.49	-1.12	2.78	-0.31	45 334	-10.6	77	22	1
Japon*	5.37	-1.1	1.54	-0.19	62 684	-1.1	64	35	1
Luxembourg	5.65	-1.46	2.22	-0.42	811	14.1	93	7	0
Mexique*	-5.81	-13.72	-0.47	-1.78	-7 466	-147.3	114	-9	-5
Norvège	5.37	-1.41	2.15	-0.69	5 261	-7.7	51	46	3
Nouvelle Zélande	4.16	-0.87	1.35	-0.34	1 627	10.8	55	44	1
Pays-Bas*	9.22	-0.4	3.44	-0.11	22 219	10.3	59	28	13
Pologne	6.21	0.2	1.92	-0.04	13 803	55.8	86	6	8
Portugal	6.38	-2.15	2.13	-0.48	4 773	-17.6	75	24	1
République slovaque	5.89	-0.84	1.74	-0.52	2 062	30.9	85	12	4
République tchèque	8.15	0.65	2.78	0.34	7 162	56.4	77	16	7
Royaume-Uni	7.63	-0.59	2.51	-0.34	55 926	8.6	72	24	4
Slovénie	11.64	2.28	4.28	0.86	2 163	57.6	75	11	15
Suède	5.51	0.06	2.36	-0.31	8 204	12.9	80	19	1
Suisse	6.57	-0.25	1.78	-0.11	6 060	18.8	50	48	2
Turquie	13.87	2.38	4.06	1.29	42 973	147.7	71	29	0
OCDE	5.16	-0.65	1.56	-0.26	629 304	6.2	69	27	3

Note : Voir les notes par pays à l'annexe.

Source : OCDE (2015), Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933365634>



Extrait de :
Environment at a Glance 2015
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264235199-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Fiscalité liée à l'environnement », dans *Environment at a Glance 2015 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264255531-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.